

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRET N° 55/300 du 25/04/1983
N° 22924

Portant intégration et nomination de Monsieur BONGU Michel dans les cadres de la catégorie 1, hiérarchie 1 des Services Techniques (Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOVERNEMENT,

✓ I. A. E :

- ✓ la Constitution du 5 Juillet 1979 ;
✓ la loi n° 25/80 du 12.11.1980 portant amendement de l'article 77 de la Constitution du 5 Juillet 1979 ;
✓ la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
✓ la loi n° 2087/FF du 21.6.1968 fixant le règlement sur la police des fonctionnaires ;
✓ le décret n° 60/90 du 3.3.1960 portant le statut commun des cadres de la catégorie 1 des Services Techniques ;
✓ le décret n° 62/130/FF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
✓ le décret n° 62/195/FF du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
✓ le décret n° 62/197/FF du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
✓ le décret n° 62/198/FF du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la réaffectation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
✓ le décret n° 63/81/FF-DE du 26.3.1963 fixant les conditions de recrutement pour affectés des et des probatoires qui doivent subir les épreuves d'admission, notamment en ses articles 7 et 8 ;
✓ le décret n° 67/50/FF-DE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet au point de vue de la carrière des cadres réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
✓ le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FF du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
✓ le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
✓ le décret n° 80/64 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
✓ le décret n° 81/315 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
✓ le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
✓ la lettre n° 4118/MLN/DECC/MB du 7.8.1982 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
✓ le Protocole d'accord du 28.11.1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;

S E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions contenues au décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'accord du 28.11.1971 susvisés, Monsieur G. LINDAU Michel, né vers 1954 à Montebello, titulaire du diplôme d'Ingénieur en Chimie de Par, Paris et Chaux-de-Fonds, obtenu à l'Institut Polytechnique Fribourg Valais, Suisse (Houmaie) est intégré dans les cadres de la catégorie I, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Supérieur, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRUXELLES, le 20 Avril 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile,

Hilaire MAUMENANT.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard GOMBELT.

Colonel Louis LUYEN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Itihi Cassabourla MUKUNDZU.

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGTF/DTT..... 3
DTT/BST..... 1
D.B..... 3
D.C.F..... 1
M.T.P.C..... 2
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGCM/BC..... 2./-